

## Protéger les limites – même en tant que thérapeute

### Que faire en cas de harcèlement sexuel par d'anciens clients ?

*Les thérapeutes en polarité travaillent avec beaucoup d'ouverture d'esprit, d'empathie et de présence, ce qui rend leur travail à la fois puissant et sensible. Mais que faire lorsque la confiance qui s'instaure dans l'espace thérapeutique est abusée par les clients ?*

#### Exemple pratique :

##### « Tout a commencé par un bouquet de fleurs... »

Sabine\*, thérapeute en polarité en formation, a reçu un bouquet de fleurs par la poste quelques semaines après avoir terminé avec succès un accompagnement. Il n'y avait pas de carte jointe – elle n'y a d'abord pas prêté attention. Quelques jours plus tard, elle a reçu un message de son ancien client sur le téléphone portable de son cabinet : « *Je pense souvent à nos contacts physiques*

*... ils étaient bien plus qu'une simple thérapie.* »

Sabine a été choquée. D'autres messages ont suivi, avec des allusions explicites. Elle a commencé à se sentir mal à l'aise et a même vérifié si son adresse était accessible sur Internet.

*« J'étais partagée : d'un côté, je savais que j'étais soumise au secret professionnel, d'autre part, je me sentais menacée. »*

#### Ce que Sabine a fait – et ce que vous pouvez faire aussi :

1. **Elle a tout documenté** : chaque message, chaque détail a été consigné avec la date et l'heure.
2. **Elle en a parlé à une collègue** : celle-ci lui a confirmé que le comportement de l'ancien client était abusif et qu'elle pouvait agir à titre privé.
3. **Elle s'est adressée à l'Association suisse de polarité** : en tant que membre étudiante, elle y a trouvé une oreille attentive, du soutien et des éclaircissements sur ses options juridiques.
4. **Elle a écrit au client de manière claire et professionnelle** qu'elle ne souhaitait plus aucun contact et qu'elle porterait plainte s'il continuait à lui envoyer des messages.

*« Cela m'a aidé de savoir que je n'étais pas seul. L'association m'a pris au sérieux et m'a donné de la force. Ensemble, nous avons pu trouver des solutions. » – Sabine\**

(\*nom modifié)

## Fixer des limites claires dès le début

Les violations des limites sexuelles ou émotionnelles s'annoncent rarement de manière soudaine. Souvent, il y a d'abord des irritations, un sentiment de malaise – peut-être à cause d'une remarque, d'un regard ou d'une question apparemment « anodine ».

Notre recommandation :

- **prenez votre intuition au sérieux.** Si quelque chose « ne va pas », c'est généralement
- **Parlez-en.** Tôt, clairement et objectivement – sans blâmer, mais en fixant des limites claires.
- **Ne t'excuse pas.** Ne souris pas, ne relativise pas. Ta perception compte.
- **Reste fidèle à ton approche thérapeutique.** L'élément **terre** t'aide à rester présent, lucide et ancré. Il symbolise ta fermeté, ta protection et ta sécurité, pour toi et tes clients.

## Base juridique :

En Suisse, le harcèlement sexuel est punissable en vertu de l'**art. 198 CP**, même s'il est verbal ou numérique. Il s'agit d'un **délit** dit « **sur plainte** » : seule une plainte déposée déclenche une procédure.

## Secret professionnel vs autoprotection :

même si les thérapeutes sont tenus au secret professionnel, **leur propre sécurité passe avant tout**. Les menaces personnelles, le harcèlement ou les transgressions peuvent être signalés. Le contenu de la thérapie n'a pas à être divulgué.

## Recommandations de l'Association suisse de polarité :

- Fixez **clairement les limites dès le début** – dans votre attitude, votre langage et votre organisation
- **Documentez** tous les incidents
- **Faites confiance à votre intuition** et agissez en conséquence
- **Demandez de l'aide**, parlez-en à vos collègues ou contactez votre association
- **Protégez-vous** – vous n'êtes pas seul



**Tu n'es pas seul.**

En tant qu'association et comité directeur, nous sommes à tes côtés, que tu sois en formation ou déjà en exercice. Si tu as des doutes, contacte-nous rapidement. Nous sommes à ton écoute. [info@polarity-schweiz.ch](mailto:info@polarity-schweiz.ch)